

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI  
DELIBERATION N° 2023-03-07-01

Date de convocation : 27 juin 2023

Date d'affichage : 05 juillet 2023

**AVENANT FINANCIER 2023 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE NUMERIQUE  
AVEC LA VILLE DE VERSAILLES ET VERSAILLES GRAND PARC**

Nombre d'élus : 27  
Présents : 23  
Représentés : 4  
Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 23**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Salvador-Jean LUDENA, Jean-François VAQUIERI, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvie HAUFF, Audrey de FORNEL, Magali PRADEL, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI

**Absents ayant donné pouvoir : 4**

Marie-Hélène HUCHET a donné pouvoir à Marc TOURELLE  
Loïc FLICHY a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI  
Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS  
Michel BOISRAME a donné pouvoir à André BLUZE

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

**Quorum : 15**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-4-2 à L.5211-4-3 ;

VU la délibération n° 2016-10-16 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016 relative au schéma de mutualisation 2016-2020 de la communauté d'agglomération et conventions de services partagés ;

VU la délibération n°2022-12-110 du Conseil municipal de Versailles du 8 décembre 2022 relative à la régularisation de l'exercice 2021, le renouvellement des conventions pour la période 2022-2026 et prévisions de réalisation de l'exercice 2022 ;

VU la délibération en date du 13 février 2023 relative à l'adhésion de la commune au service commun mutualisé de Versailles et de Versailles Grand Parc pour la période 2022-2026 ;

VU la délibération n°2023-13-02-03 du Conseil municipal de Noisy-le-Roi relative au renouvellement de la convention de mutualisation du service communal de la ville de Versailles et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en matière de systèmes d'information et numérique à la commune pour la période 2022/2026 ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU l'avis de la commission des finances du 26 juin 2023 ;

CONSIDERANT que le tableau financier N-1 pour acter les réalisations du service commun et régulariser les écritures comptables ainsi que le prévisionnel N doivent être présentés au Conseil municipal tous les ans ;

CONSIDERANT qu'il convient d'examiner le réalisé 2022 et le prévisionnel 2023 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- 1) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier 2023, ci-joint en annexe, à la convention de service commun en matière de systèmes d'information et de numérique arrêtant les montants réalisés au titre de 2022 et les montants prévisionnels au titre de l'année 2023.
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours aux natures 6217 « personnel affecté par la commune membre du groupement à fiscalité propre » et 62875 « remboursement de frais à la commune membre du groupement à fiscalité propre de rattachement ».

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 3 juillet 2023

Le Maire  
Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente

